

COM'

Aubrac Lot Causses Tarn

BULLETIN INTERCOMMUNAL N°9 | JUILLET 2026

Suite aux élections municipales du mois de mars, les trente huit conseillers communautaires désignés dans leurs communes respectives se sont réunis le 16 avril dernier pour l'installation du nouveau conseil.

M'ayant fait l'honneur d'être reconduit à la présidence, les conseillers ont procédé à l'élection de onze vice-présidents ainsi que de dix-sept membres du bureau.

Chaque vice-président anime une commission thématique dans laquelle siègent des membres du conseil communautaire mais également des membres des conseils municipaux afin, d'une part, de renforcer les liens entre les collectivités et d'autre part, de bénéficier des compétences qui existent au sein de chaque commune.

Avec l'arrivée de quinze nouveaux conseillers communautaires, c'est une équipe à la fois renouvelée et expérimentée qui aura la charge de mener à bien les actions et projets de la nouvelle mandature 2026-2032.

Ce bulletin de transition vous présente la nouvelle organisation et structuration de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn.

Le Président
Jean-Claude SALEIL



UN LIEU, DES REPRÉSENTANTS ÉLUS

LES ÉLUS DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

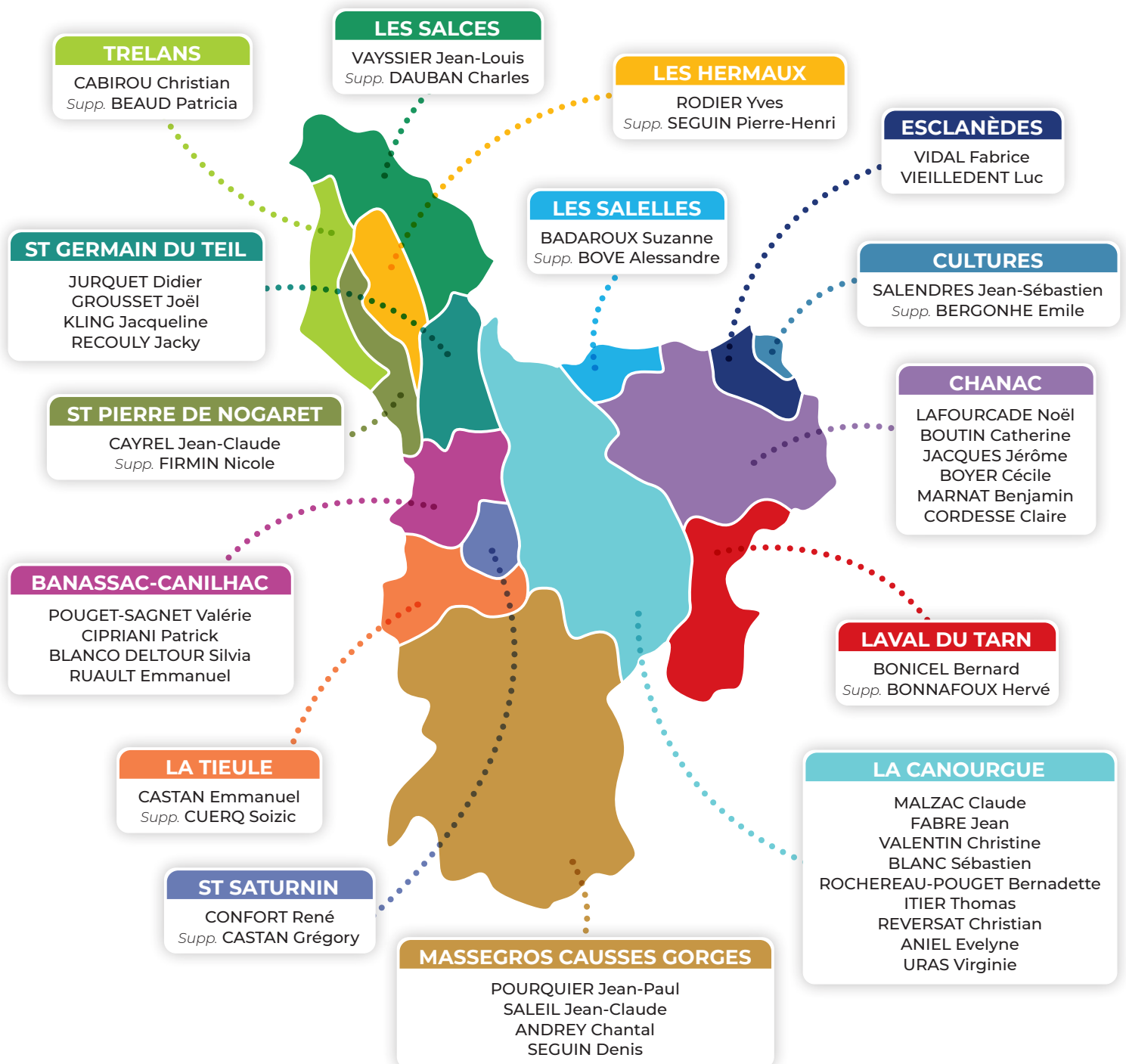
Les conseillers communautaires ont été élus en mars 2026 conjointement avec les élections municipales.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont automatiquement désignés parmi les conseillers municipaux élus, en fonction du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire et en suivant l'ordre du tableau (qui détermine le rang des membres du conseil municipal) : maire, adjoints puis conseillers municipaux.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct.

Le conseil communautaire de la CC ALCT comprend 38 sièges, établi selon un accord local, fixé par arrêté préfectoral. Ces sièges sont répartis entre les différentes communes en proportion de leur population.

Certaines communes ont un seul représentant du fait de leur population.
Dans ce cas, un suppléant peut remplacer le titulaire.



Le Bureau de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn comprenant 18 membres (17 + le Président), est constitué des maires de chaque commune et des vice-présidents en charge de l'animation des commissions. Il se réunit avant chaque conseil communautaire pour aborder les sujets et valider les propositions formulées par les commissions à soumettre au conseil communautaire qui débat et prend les décisions.

LES COMMISSIONS

Les élus communautaires, lors du conseil du 16 avril 2026, ont décidé de créer **12 COMMISSIONS PERMANENTES** en plus de la commission d'appel d'offre, obligatoire, en charge des marchés publics.

Les commissions émettent des avis et formulent des propositions. Chacun des vice-présidents est en charge de l'animation d'une commission.

À noter le choix des élus de la CC ALCT d'intégrer dans les commissions des élus municipaux même s'ils ne sont pas délégués communautaires.



Monsieur **Sébastien BLANC**
en charge de la commission

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- Urbanisme et politique du logement.



Monsieur **Noël LAFOURCADE**
en charge de la commission

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, DÉCHETS ASSIMILÉS ET GESTION DES DÉCHETTERIES



Monsieur **Didier JURQUET**
en charge de la commission

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Immobilier d'Entreprises et Touristique.
- Création et Gestion des Zones d'Activités.
- Promotion du Tourisme.



Monsieur **Jean-Paul POURQUIER**
en charge de la commission

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- mais aussi :
- Relations avec les différentes instances.
 - Agriculture.
 - Gestion de la ressource en eau non potable.



Monsieur **Claude MALZAC**
en charge de la commission

FINANCES

- Préparation des budgets, études et analyses financières...



Madame **Valérie POUGET SAGNET**
en charge de la commission

PETITE ENFANCE ET ACTIONS SOCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



Monsieur **Jean-Louis VAYSSIER**
en charge de la commission

MOBILITÉ

- Transport à la demande (TAD) et Déplacement Santé Séniors (DSS).



Monsieur **Jean FABRE**
en charge de la commission

JEUNESSE ET SPORTS

- Équipements sportifs.
- Sentiers de randonnée.



Monsieur **René CONFORT**
en charge de la commission

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



Monsieur **Emmanuel CASTAN**
en charge de commission

GESTION DU SERVICE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ET DES SERVICES TECHNIQUES



Madame **Suzanne BADAROUX**
en charge de la commission

CULTURE



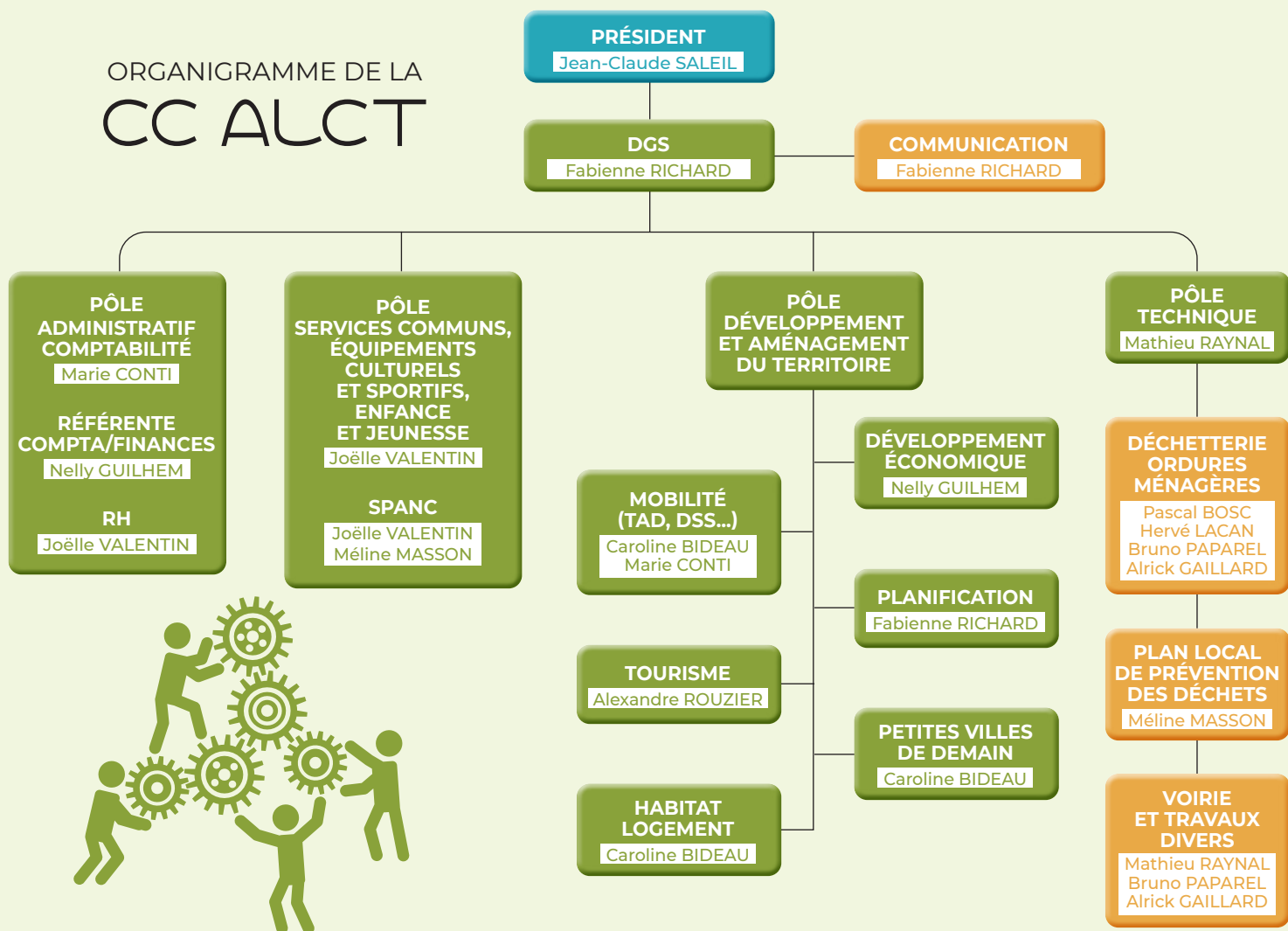
Le président,
Monsieur **Jean-Claude SALEIL**
en charge de la commission

COMMUNICATION



"La Communauté de Communes ne peut agir que dans le cadre de ses compétences obligatoires ou compétences supplémentaires transférées par les communes membres".

ORGANIGRAMME DE LA CC ALCT



www.ccalct.fr



16, Quartier de Trémoulis - 48500 LA CANOURGUE
Tél. : 04 66 31 41 23 - Mail : contact@ccalct.fr

OUVERTURE AU PUBLIC : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - Le mercredi de 9h à 12h

Contactez directement le
**SERVICE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)**
04 66 17 22 34
06 75 77 69 73

Contactez directement le
**SERVICE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**
(commande de composteur)
06 87 65 01 48

DÉCHETTERIE DE TRÉMOLET

Baraque de Trémoulet
Saint Georges de Lévejac
48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES
06 42 38 39 80
Ouvert du lundi au samedi
10h-12h • 13h30-17h15

DÉCHETTERIE D'ESCLANÈDES

550, chemin de Fameillac
48230 ESCLANÈDES
06 72 93 15 18
Ouvert mercredi, vendredi et samedi
9h-12h • 13h30-17h

DÉCHETTERIE DE ST GERMAIN DU TEIL

Route de Montagut
48340 SAINT GERMAIN DU TEIL
06 87 09 59 92
04 66 32 60 16
Ouvert mercredi et samedi
10h-12h • 13h30-16h30

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !



100 % GRATUITE SANS INSCRIPTION SANS PUBLICITÉ



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !

